



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 6

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN  
Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur François DESEILLE  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Monsieur Christophe BERTHIER  
Madame Nadjoua BELHADEF  
Monsieur Marien LOVICH  
Madame Kildine BATAILLE  
Madame Delphine BLAYA  
Monsieur Christophe AVENA  
Madame Lydie PFANDER-MENY  
Monsieur Joël MEKHANTAR  
Monsieur Denis HAMEAU

Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Marie-Odile CHOLLET  
Monsieur Jean-Paul DURAND  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur Massar N'DIAYE  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Vincent TESTORI  
Madame Stéphanie VACHEROT  
Monsieur Jean-François  
COURGEY  
Monsieur Bassir AMIRI  
Madame Mélanie BALSON  
Madame Catherine DU TERTRE  
Madame Nora EL MESDADI  
Monsieur David HAEGY  
Madame Danielle JUBAN  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN  
Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Ludmila MONTEIRO

Madame Laurence GERBET  
Monsieur Emmanuel BICHOT  
Madame Céline RENAUD  
Madame Caroline  
JACQUEMARD  
Monsieur Bruno DAVID  
Monsieur Laurent  
BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN  
Monsieur Axel SIBERT  
Madame Catherine HERVIEU  
Monsieur Patrice CHATEAU  
Madame Stéphanie MODDE  
Madame Karine HUON-SAVINA  
Monsieur Fabien ROBERT  
Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Henri-Bénigne DE  
VREGILLE  
Madame Elizabeth REVEL  
Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN  
Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL  
HASSOUNI  
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Antoine  
HOAREAU  
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI  
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline  
JACQUEMARD

---

**OBJET : PETITE ENFANCE****Petite enfance – Maisons d'Assistants Maternels (MAM) – Installation sur la Ville de Dijon – Aide à l'investissement**

L'offre d'accueil du jeune enfant est répartie entre accueil collectif dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et accueil individuel chez une assistante maternelle.

Confrontée depuis plusieurs années à l'érosion de l'offre d'accueil individuel, la Ville de Dijon a pris le parti, dans un premier temps, d'engager des actions de valorisation du métier d'assistant maternel. Sa volonté est de compléter ces dispositifs par une aide à l'implantation de maisons d'assistants maternels (MAM) sur son territoire.

Créées par la loi du 9 juin 2010, les MAM représentent à la fois un mode d'accueil de la petite enfance et une modalité d'exercice du métier d'assistant maternel.

Cette forme d'accueil proposant une prise en charge personnalisée de l'enfant tout en leur faisant bénéficier de la richesse d'un accueil associant d'autres professionnels, elle pourrait favoriser l'intérêt de nouveaux candidats pour ce métier et inciter davantage les familles à se tourner vers ce mode d'accueil.

Pour ce faire, la Ville de Dijon propose d'accorder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une aide à l'investissement maximal de 10 000 € TTC par projet, fixant au maximum à 2 par an le nombre d'installations sur le territoire, sous réserve de l'intérêt avéré de ces projets dans le schéma prévisionnel de développement de l'offre d'accueil de la Ville de Dijon.

Cette aide sera soumise à certaines conditions :

- Avoir obtenu l'accord du département pour la création de la MAM,
- Avoir obtenu l'accord de la CAF pour une aide financière au démarrage,
- Avoir fourni à la Ville de Dijon le plan d'affaires lui permettant d'ajuster le montant d'aide à l'investissement.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** le versement d'une aide à l'investissement pour chaque projet d'installation de maisons d'assistants maternels sur la Ville de Dijon.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	